L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 3 MARS.

FEUILLETON.

LA GUEULE D'ENFER.

PAR MME LÉONTINE ROUSSEAU.

X

—Croyez-vous, dit Irène, que je lui ai dicté sa réponse, Andrée? Oh! comment pouvez-vous être aussi injuste? Je suis loin d'être votre ennemie, car je vous trouve trop à plaindre.

—Et pourquoi? demanda Andrée; il faut réellement s'armer d'une patience et d'une humilité à toute épreuve pour rester ce soir auprès de vous. Je ne vois en moi rien qui puisse exciter votre pitié. Est-ce la perte du trousseau ou la névralgie de M. de Berque qui vous tourmente à ce point? Est-ce un souvenir du passé et craigniez-vous donc, à l'époque de votre mariage, qu'un ajournement ne vint le faire manquer?

—Non, je n'avais aucune crainte, car Robert m'aimait; pour m'adresser une telle question, il faut que vous-même, chère et malheureuse enfant, redoutiez quelque chose... Rassurez-vous, Andrée; vous me haïssez, je le sais, je le sens; mais laissez moi plaider contre vous pour votre propre bonheur. Attendez, ne le soupçonnez pas encore et tout pourra s'arranger.

Elle parlait de sa voix la plus douce; tout en elle exprimait l'inquiétude affectueuse d'une tendre sœur qui craint pour sa sœur, et pourtant, cette femme eût-elle parlé durant des années, elle n'aurait pu réunir des mots qui atteignissent plus douloureusement le cœur d'Andrée. Chercher à jeter du doute, de la méfiance dans votre esprit contre l'être que vous aimez le plus au monde, et cela avec les apparences d'un touchant intérêt, c'est le plus grand raffinement de la cruauté féminine. Le gant était jeté; désormais elles étaient ennemies, ennemies jusqu'à la mort.

—Ai-je été trop loin? pensa Mme de Mardor en s'asseyant près du foyer, une main passée autour du bras de son mari et de l'autre protégeant son visage contre les ardeurs du feu. L'ai-je mise sur ses gardes ou bien seulement irritée? Si elle en vient à une explication avec lui avant que mes projets ne soient mûrs, qu'arrivera-t-il? Il s'agit de ma liberté et de mon bonheur!

Tandis que ces deux femmes de nature si différente, l'une un démon, l'autre un ange, avaient le cœur plein de la même image, que faisait Julien pour passer les tristes heures de cette longue soirée de décembre?

Retiré dans sa bibliothèque, il regardait d'un air moitié ironique, moitié désolé, les portraits de ses ancêtres et les tableaux appendus aux murs; car, chose étrange, ce n'étaient pas les livres, mais les peintures qui abondaient dans cette pièce.

Il y avait des cavaliers peints par Van Dick; des portraits de femmes dont la beauté avait été immortalisée par les poètes; des colombes enlevant des bergères. Ils étaient tous beaux, ces Berques; mais ce qui attira le plus et frappa péniblement leur descendant ce soir-là, c'était l'ombre de mélancolie qui reflétaient leurs yeux noirs et leurs larges fronts pleins d'audace.

—Ils ont tous mal fini! murmura-t-il; nous sommes condamnés, nous autres Berque, à être fous, méchants ou malheureux!

Il faut maintenant nous introduire dans une famille déjà entrevue au commencement de ce récit: je veux parler des Vieuxchamp, voisins de campagne de M. de Mardor.

Ce qu'il y a de pis pour un grand seigneur après la pauvreté, c'est la parcimonie. Pour moi, le pauvre passerait avant l'avare, mais comme de par le monde le moins riche est le moins estimé, je me contenterai de prier mes lecteurs de faire au comte de Vieuxchamp l'honneur de lui donner le second rang dans leur mépris.

Déjà nous avons eu l'honneur de parler de la comtesse; c'était la dame qui avait essayé d'humilier Mme de Mardor lorsque pour la première fois elle s'était trouvée en sa présence.

Quand elle épousa le comte de Vieuxchamp elle était sans aucune fortune, et non-seulement elle n'avait rien à attendre de l'héritage du duc son père, mais on savait qu'elle serait obligée de lui faire une pension. Les premiers temps de son mariage furent des temps difficiles: le comte n'était pas riche, il avait au plus haut degré l'orgueil de caste et un grand désir de briller. Il avait épousé sa femme pour sa seule noblesse, mais il redoutait la pauvreté; la comtesse dut lutter contre la volonté de son mari, qui ne voulait point satisfaire les exigences de sa famille, et aussi contre les demandes incessantes de cette dernière. De là un intérieur tourmenté, une vie des plus mesquines au dedans, afin de pouvoir étaler le plus grand luxe possible au dehors.

De cette union étaient issues trois filles longues et sèches, avec des yeux bleus, une chevelure abondante et d'une couleur indécise; elles n'étaient point laides; adoratrices du blason les eussent trouvées presque belles, car elles avaient assez grand air, mais la grâce manquait à chacune d'elles, et l'empreinte d'une personnalité exagérée et de prétentions excessives, fruit d'une éducation faussée, donnait à leur physionomie, qui n'avait rien de particulièrement désagréable, un aspect peu sympathique. Ces trois grandes filles, à l'âge où la femme n'inspire que des idées riantes et douces, ressemblaient à trois portraits de famille descendus des vieux cadres vermoulus.

La plus jeune, Odette, avait été destinée, dès le berceau, par des parents idolâtres à épouser un jour Julien de Berque. Elle avait accepté son sort avec un empressement qui témoignait autant de son bon goût que de son obéissance, car Julien était un cavalier parfait. Elle avait fermé les oreilles sur les fautes de jeunesse qu'il avait commises et dont le bruit était venu jusqu'à elle, non parce qu'elle l'aimait comme Andrée de Mardor, mais au contraire parce qu'elle ne l'aimait pas; elle espérait que plus il ferait de folies, plus elle avait de chances de devenir sa femme.

Ce fut, vraiment, pour cette fille ambitieuse, une grande souffrance lorsqu'elle le vit très empressé auprès d'Andrée et s'occuper exclusivement d'elle, au bal que les Vieuxchamp donnèrent pour célébrer son retour dans le domaine de ses pères. Le moment de la désillusion avait été terrible, mais elle connut toute l'étendue de son malheur quand le triomphe d'Andrée fut certain et le mariage décidé; elle voulut vaincre à tout prix la douleur que telle déception et avec ce beau courage qu'ont les femmes en pareille occasion, elle fit à sa voisine de campagne une visite de félicitation avec l'arrière-pensée que ce qu'il y avait de mieux après tout était de se réserver l'intimité de la future châtelaine de Berque.

Si le comte était parcimonieux, sa femme l'était plus encore. Elle donnait à ses filles de brillantes toilettes lorsqu'elles devaient paraître en public; elles avaient, en revanche, pour l'intérieur, une tenue plus que négligée, et elle leur refusait même les choses les plus nécessaires.

La renommée apprit bientôt à Vieuxchamp les événements qui se passaient à Mardor; aussitôt la mésaventure d'Andrée devint le sujet des préoccupations de la mère et de ses filles.

—Quelles nouvelles! s'écria la comtesse, entrant précipitamment un matin dans la chambre de ses filles. Je reçois à l'instant une lettre de Mardor; le mariage est rompu et Julien de Berque vient de partir pour l'Italie. Peut-on s'imaginer un pareil scandale!

Odette, qui avait gardé le silence pendant que ses sœurs répondaient par des exclamations aux explications de leur mère, se demandait si vraiment son rêve de devenir marquise de Berque n'allait pas enfin se réaliser; puis elle se mêla à la conversation et dit d'un air pensif:

—J'ai toujours soupçonné qu'Andrée de Mardor était une personne très désagréable, et je suis heureuse que son fiancé s'en soit aperçu; autrement, quel eût été le sort de ce pauvre jeune homme?

—Ce ne peut être la cause de cette rupture. Moi, je dis qu'il n'avait pas les mêmes raisons que sa sœur pour détester Andrée; cela vient sans doute de quelque abominable découverte à propos de l'indigne femme que M. de Mardor a jugé bon d'épouser, après l'avoir rencontrée dans je ne sais quel monde de Paris. J'ai toujours cru que ce n'était qu'une aventurière; sans doute, M. de Berque en est aujourd'hui convaincu, et il ne veut plus d'une alliance qui le mettrait continuellement en contact avec une femme perdue.

—Elle s'était autrefois moquée de l'espoir d'Odette de devenir un jour la femme de Berque! interrompit-elle, tout le mépris que M. de Mardor. Sa vertueuse indignation contre Irène s'expliquait donc jusqu'à un certain point.

—Les renseignements qu'on donna à ma mère, dit Jeanne, peuvent être fort exagérés, et, avant de juger les faits, attendons de savoir au juste ce qui s'est passé.

—Mon correspondant est digne de foi, reprit la comtesse; du reste, je saurai bientôt à quoi m'en tenir, car je vais des aujourd'hui envoyer à Mardor une invitation à dîner, et demain nous irons faire une visite au château; nous pourrons ainsi apprendre quelque chose.

—Et laquelle de nous vous accompagnera, ma mère? demanda Jeanne.

—Odette, et vous aussi, Jeanne. J'aurais vivement désiré renouveler toute notre livrée à l'occasion de ce dîner, mais il nous faut souscrire pour l'œuvre de la propagation de la foi; pourrais-je m'en dispenser? Votre père trouve que politiquement on a tort de convertir les infidèles, et mon premier devoir comme femme est de consulter mon mari avant de rien envoyer à cette souscription.

—Vous savez mieux que nous, ma mère, ce qu'il est convenable de faire. Je vais m'occuper des invitations et en remettre la liste à M. de Pontalt, car je suppose que nous réunirons nos convives habituels.

—Sans doute, mais n'oubliez pas que votre père tient absolument à ce que son secrétaire soit du nombre et soit traité dans la maison tout à fait comme un ami. Pour moi, je n'approuve point cette manière d'agir; lorsque nous sommes seuls, passe encore, cela nous distrait, car il est fort aimable, ce monsieur de Pontalt; mais quand nous avons du monde, je trouve cela un peu familier.

—Odette ne se fera pas prier pour vous obéir, dit la sœur aînée; comme celle-ci quittait la salle, et il est fort heureux pour nous que M. de Pontalt reste insensible à ses coquetteries, car nous aurions, je crois, à redouter une mésalliance.

—Quelle folie! dit la comtesse; vous faites injure à votre sœur, elle est trop bien élevée, trop ma fille pour songer jamais à un homme obscur comme M. de Pontalt.

Le père du dernier comte de Vieuxchamp avait passé sa vie à collectionner sur tous les points du globe des livres, des manuscrits, des parchemins, des papyrus; mais, fort ignorant en toutes choses, il avait été souvent trompé dans ses acquisitions. Sa bibliothèque, amas confus d'objets dont il n'avait pas su apprécier la valeur véritable, offrait une image du chaos. Ce n'était point son fils, héritier de son nom, plus vain et plus ignorant encore que son père, qui eût pu y rétablir l'ordre et la lumière.

Comme son orgueil portait le comte à faire parade de ses collections, un ami véritable l'avertit du coté ridicule que présentait un pareil désordre, et c'est pour y remédier qu'il avait installé chez lui M. de Pontalt en qualité de secrétaire.

C'était un jeune homme instruit, confiant, aussi fier que pauvre et qu'une nécessité cruelle avait réduit à cette extrémité. Il n'avait fait aucune condition d'argent, et la question des appointements ne devait être résolue entre M. de Vieuxchamp et lui qu'après une année écoulée. Singulier arrangement, mais que le caractère assez loyal du comte ne devait pas lui faire regretter.

Le matin du jour où la comtesse s'entretenait avec ses filles des événements qui se passaient à Mardor, le jeune secrétaire était seul dans son cabinet, aspirant avec délices la fumée d'un *narghilé*. Il semblait bien plus fait pour manier l'épée que pour classer des livres et des dessins. Il était grand, avait dans la démarche quelque chose de fier, d'assuré, la physionomie ouverte, et ses traits, sans être beaux, offraient une expression pleine de charmes. Ses yeux, à certains moments, lançaient des éclairs sévères; dans d'autres, ils brillaient de la plus fine gaieté, pour devenir ensuite d'une douceur extrême. Il avait une abondante chevelure noire, un teint méridional dans sa pâleur foncée, une belle bouche que cachait mal une épaisse moustache. C'était un homme charmant dans toute l'extension du mot; Odette le savait bien, et sa sœur avait deviné juste.

—Quelle vie! dit le jeune homme se parlant à lui-même en se levant brusquement et s'approchant de la fenêtre. Les livres du bonhomme Vieuxchamp sont ennuyeux et couverts de poussière; ses filles sont laides et maussades: quelle folie à moi d'avoir quitté le service et de m'être présenté pour remplir un emploi auquel je n'entends rien, mais.... pouvais-je faire autrement?

Il se tut, puis se mit à chanter, de l'air distrait qu'ont ceux qui songent au passé, le premier couplet d'une douce et touchante mélodie. Quand il arriva aux dernières paroles du dernier couplet:

Dans ces moments de rêverie intime,
Je pense à Dieu qui fit la liberté.

La voix mourut sur ses lèvres.

(*A continuer.*)

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,[illegible] des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-cinq" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concreto* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 3,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 3,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires ou se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 3 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les timbres à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 149 Esplanade Street.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE.)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur la Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
23sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. John. commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 aout—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 4 mars, à 5 P. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

2mars No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur
E. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
W. Greathouse Jr, commis.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
22juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la Côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Acosta,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. B. LEVERT & CHARLET,
18 juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—28 Gallier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ, samedi, 11 mars, à 7 heures du matin,

Le steamer allemand
HANNOVER,
Capitaine HIMBECK,

partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
2mars—9t. No 42 de la rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous –

	De Brême.		de la Nlle-Orls.
Hannover...	2 fév.	environ	11mars
Frankfurt...	15 mars	"	19 avril
Hannover...	12 avril	"	17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers toucheront au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $45 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 9 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage............$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira,
du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès......	7:00 A. M.	Malle......	10:00 A. M.
Malle......	5:00 P. M.	Exprès......	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via ST-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express......	7:30 A. M.	Mail......	10:00 A. M.
Mail......	5:00 P. M.	Express......	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, but only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts, opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. / Départs du Lac.
6 heures A. M. / 7 1/2 heures A. M.
[illegible]

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
8 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, en bas de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express......	7:20 A. M.	Express......	12:30 A. M.
Malle......	5:30 P. M.	Malle......	10 01A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3 40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope Street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express......	7:20 A. M.	Express......	12:30 P. M.
Mail......	5:30 P. M.	Mail......	10:01A. M.

The accommodation train departs on SATURDAY at 2:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. aug 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE PERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le fret pour tous les points sur l'Atchafalaya et la Têche, au-delà de Morgan City, est reçu jusqu'au moment. Des contrats spéciaux pour res sur marchandises expédiées pour ces points du Texas, peuvent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
2mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs........ 134
" honoraires........ 10
Admissions, membres actifs........ 34
Expulsions........ 25
Décès........ 1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs........ 145
" honoraires........ 10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels........ $330 00
Honneurs funèbres et dépenses........ 135 00
Total........ $465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres........ $143 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875........ $2,079 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes........ 1,932 2[illegible]
Reçu d'autres sources........ 128 18
Total........ $4,141 24
Dépenses par comité de secours........ $465 00
Dépenses pour divers........ 304 94—1,269 94
En caisse ce jour........ $2,871 30

Actif de la Société.

En caisse........ $2,871 30
Effets à recevoir........ 299 92
Propriété foncière........ 710 00
Meubles et autres effets mobiliers........ 1,034 75
Total........ $5,015 [illegible]

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
VALSIN VIGNAUD.
E. H. VON GOHREN,
A. J. BERET,

11janv—1t

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie........ $455,328 93
Primes de mer........ 62,839 56
Primes de rivières........ 75,231 32
.... $593,399 81

En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875........ 137,568 14
Primes remboursées........ 34,972 22
.... $172,540 36

Montant net des primes........ $420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc........ 30,631 13
.... $451,490 58

A déduire—
Réassurances........ $26,345 83
Pertes par les incendies........ $110,972 73
Pertes sur mer........ 16,842 89
Pertes sur les rivières........ 30,373 21—158,188 83
Réfaction (rebate)........ 42,433 47
Commissions aux agents........ 27,148 59
Dépenses générales des agences........ $7,739 12
Dépenses générales du bureau local........ 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........ 12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville........ 29,294
.... 331,177 80
Profits nets........ $120,312 78

A déduire:—
Dividende payé en août........ $25,000
Dividende déclaré........ 25,000— $50,000

Réservés pour réclamations non réglées........ 15,000— 65,000 00
.... $55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières........ $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires........ 238,501 91
Actions et bons........ 93,574 50
Effets à recevoir........ 22,367 68
Primes en voie de recouvrement........ 73,437 09
Primes d'agences en voie de transmission........ 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances........ 4,137 61
Comptes en suspens........ 3,214 32
Divers débiteurs........ 7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20........ 58,822 61
En caisse........ 16,250 24
.... $632,627 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés........ $137,568 14
Dividende déclaré........ 25,000 00
Dividende non collecté........ 10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées........ 15,000 00
.... $187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers.

19jan—1T

Association d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu........ $350,536 57
Primes sur les risques de mer........ 65,189 62
Primes sur les risques de rivières........ 31,724 11
Total........ $450,7[illegible]

En moins
Primes sur risques non expirés........ $120,661 47
Primes remboursées........ 1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises........ $328,137 73

A ajouter:
Intérêts........ $9,185 35
Profits et pertes........ 5,360 40
Primes sur l'or........ 254 92 14,800 67
.... $342,9[illegible] 40

Pertes payées
Sur les risques de feu........ $90,741 65
Sur les risques de mer........ 15,954 27
Sur les risques de rivière........ 6,802 83
Pertes en litige........ 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues........ 23,451 46 142,792 11
Réassurances........ 16,210 43
Réfaction (rebate)........ 31,818 98
Commissions d'agences........ 27,339 65
Dépenses d'agences........ 7,780 84
Taxes et Licences........ 10,568 50
Dépenses de bureau........ 27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........ 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats........ 47 52 270,267 84
Bénéfice net........ 72 67 7

ACTIF,

En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk........ $51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk........ 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank........ 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe........ 19,993
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à........ 27,871
Certificats de réclamations reconnues par la New Orleans National Banking Association, $181,122 78, évalués à........ 43,833 73
Effets à recevoir pour primes........ 7,560 93
Prêts sur hypothèques........ 140,573 22
Prêts sur nantissement........ 24,324 94
Effets à recevoir........ 13,931 80
Bons........ 32,418 23
Actions........ 23,5[illegible]
Primes en voie de recouvrement........ 41,658 42
Propriétés foncières........ 74,174 77
Dû par divers........ 11,814 99
Bons des Etats-Unis........ 11,560 75 $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)........ $295,650 00
Effets à payer........ 666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés........ 544 50
Primes sur risques non terminés........ 120,661 47
Pertes non réglées........ 29,263 46
Dû à divers........ 2,008 94
Fonds de réserve........ 11,029 07 482,954 01
Surplus........ $72,570 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire.
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au fonds de réserve (15 0[illegible]) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président,
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
L. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES
Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.
Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875........ $177,707 87
Sur les risques d'incendie........ $127,543 00
Sur les risques maritimes........ 17,746 78
Sur les risques de rivière........ 32,418 09 177,707 87

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie........ 23,972 46
Sur les risques maritimes........ 4,625 61
Sur les risques de rivière........ 17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate)........ 20,816 06
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875........ 15,815 50
Réassurances........ 15,674 22
Primes remboursées........ 1,036 91
Loyer........ 3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins........ 13,608 85 71,439 15 117,677 27
Profits........ $60,030

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875........ $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens........ 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour........ 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie........ 12,210 08
.... $60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville........ $49,323 77
Prêts sur nantissement........ 29,337 16
Effets pour primes à courte échéance........ 7,295 31
Actions de banque et autres actions........ 31,840 25
Biens fonciers........ 34,324 37
Prime en voie de perception........ 23,863 90
En banque........ $84,738 88
Balance dans la banque d'Amérique........ 542 96—85,280 84
Total de l'actif........ $260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104........rue du Canal........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 21 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu........ $569,621
Sur risques de mer........ 52,556 10
Sur risques de rivières........ 55,983 08
Total des primes........ $678,160 22
En moins, primes non expirées........ 121,465 00
Profit net sur les primes le 21 mai 1875........ $556,697 22

Pertes payées—
sur risques d'incendie........ $267,344 [illegible]
Sur risques de mer........ 47,7[illegible]
Sur risques de rivières........ 12,3[illegible]
.... $327,476 [illegible]
Taxes........ 25,609 9[illegible]
Réassurances et primes remboursées........ 26,849 71
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt........ 64,930 07
.... $454,200 67
Profit........ $102,481 55

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières........ $282,614 42
Bons de la ville........ 216,119 80
Actions de banques, chemin de fer et autres........ 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages........ 227,279
Effets à recevoir........ 86,917
Primes en voie de recouvrement........ 94,404
Bons de l'Etat........ 650
Actions d'assurance........ 13,124
Actions du Valette Dry Dock Comp........ 10,400 00
Bons hypothécaires du Archer Association........ 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall........ 5000 00
En caisse........ 104,587 29
.... $1,223,869 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Génères, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. L. Aime,
Chs. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
22 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 20 avril 1875.

Primes d'incendie........ $201,308 60
Primes de mer........ 42,344 82
Primes des rivières........ 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées........ 276,[illegible]

Pertes payées et évaluées comprenant toutes [illegible] est connu et avec [illegible]
Sur risques d'incendie........ $69,347 66
Sur risques de mer........ 15,447 32
Sur risques de rivière........ 55,553 91—$140,2[illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c........ 73,705 22—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)........ $62,122 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir........ $47,474 [illegible]
Prêts sur bons et hypothèques........ 64,363 [illegible]
Prêts sur actions, sur demande........ 27,[illegible]
Argent en banque........ 63,099 38—200,529 54
Propriétés foncières........ 118,259 42
Bons de la ville, actions de banques et autres........ 152,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c........ 57,814 1
Total de l'actif........ $619,301 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui y ont droit dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forchheimer,
Joseph B. Wolfe, B. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.

2mai—

ASSURANCES.
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........ $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt........ $334,878
Pertes, dépenses, taxes........ $195,338 78
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent........ 59,626 54 255,515 32
Bénéfice net........ $79,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—
Actions, bons, prêts et effets à recevoir........ $409,570 9
En caisse et primes en voie de recouvrement........ 129,775 71
.... $539,346 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
E. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie........ $90,384 55
Primes sur les rivières........ 13,066 83
Primes maritimes........ 9,042 32
.... 112,493 35
Moins, primes remboursées........ 2,425 [illegible]
.... $110,067 71

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie........ $22,189 65
Pertes sur les rivières........ 16,422 12
Pertes sur mer........ 816 17
.... $39,427 94
Réassurances........ 4,589 81
Loyer........ 2,500 00
Taxes........ 3,350 85
Réfaction (rebate)........ 10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt........ 6,487 20
Réservé pour risques non terminés........ 27,171 00 93,804 35
.... 16,263 36

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement........ 5,729 67
Prêts garantis par hypothèque........ $31,006 13
Billets à recevoir pour primes........ 12,460 98
Actions, bons et autres obligations........ 142,326 23
Propriété foncière........ 5,447 24
Primes en voie de recouvrement........ 13,180 63
En caisse........ 27,062 84
.... $242,434 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—1y

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie........ $129,031 46
Primes de mer........ 24,210 02
Primes de rivières........ 6,387 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874........ 42,000 00
Total........ $201,[illegible]

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année........ 56,12[illegible]
.... $211,[illegible]

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie........ $64,517 28
Sur les risques de mer........ 17,695 81
Sur les risques de rivières........ 15,2[illegible] 71—100,844
.... $110,[illegible]

En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent........ 26,581
Réassurances........ 13,623 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt........ 2,444 39
Réservé pour pertes non réglées........ 21,028 08—63,541 4
Bénéfice net........ $61,897 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse........ $59,715
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis........ 104,947
Primes en voie de recouvrement........ 431 2
Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc........ 2,253
Propriété foncière........ 4,557
Billets d'actions (stock notes)........ 362,326 58
.... $533,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé........ 10 pour cent
Dividende sur le susdit........ 5 "
Dividende primes remboursées........ 15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, L. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
L. Bloom, Jos. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullian,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. R. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:
Sur risques de feu........ $114,063 3[illegible]
Sur risques de mer........ 50,321 2[illegible]
Sur risques de rivières........ 26,[illegible]
Total des primes........ $[illegible]
Moins primes rendues........ 3,154 77
Primes acquises........ $[illegible]
Déduit—Pertes par le feu........ [illegible]
Pertes sur mer........ [illegible]
Pertes sur rivières........ [illegible]
.... $[illegible]
Réassurances........ 11,316 79
Réfactions (rebate)........ 9,563 37
Taxes........ 7,499 00
Loyer........ 2,349 00
Dépenses, et profits et pertes........ 32,416 13
.... $[illegible]
Réservé pour primes non terminées........ $17,539 5[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock notes........ [illegible]
Comptant........ 45,423 0
Comptes en voie de collection........ 13,263 3
Billets recevables........ 5
Prêts sur garanties........ 36,050 0
Prêts sur hypothèques........ 41,348 3
Stocks et Bons........ 5,578 3
Installations de bureaux et meubles........ 2,600 0
En mains d'agents en Europe, etc........ 5,125 4
.... $[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes........ 3,198
.... $294,[illegible]

Ceci certifie la copie correcte des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES
Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle à l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies........ $52,441
Primes de rivières........ 1,113 5
Total des primes........ $53,555 13
En moins—primes non expédiées........ 35,578 73
Montant net des primes........ $17,986 [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées........ $ 226 63
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts........ 12,164 96 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées........ $5,545 63

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèque, premières hypothèques sur prop étés foncières non grevées valant $305,450........ $151,[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie........ 17,508 16
Prêt garanti par des actions........ 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie........ 27,550 00
Bons des Etats-Unis........ 5,000 00
Effets à recevoir........ 3,[illegible]
Billets à recevoir, d'abetés sur demande à 8 pour cent d'intérêt........ 19,250 6
Intérêt........ 19,442 44
Primes en voie de recouvrement........ 27,630 [illegible]
Effets à recevoir pour primes........ 300 [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier........ 12,419 7[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence........ 2,045 7[illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement........ 33,461 [illegible]
.... $5[illegible]

PASSIF.
Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action........ $312,7[illegible]
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées........ 17,936 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé........ 17,938 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées........ 5,545 [illegible]
Salaires non payés........ 783 11
.... $[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........ $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation........ 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques........ 95,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés........ 98,731 96
Dû par d'autres banques nationales........ 23,095 82
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat........ 155,018
Propriétés foncières, mobilier et installations........ 139,718 16
Dépenses courantes et taxes payées........ 23,362 65
Primes payées........ 65,6[illegible] 00
Echanges pour le Clearing House........ $121,519 73
Billets d'autres banques nationales........ 25,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)........ 2,876 79
Espèces........ 77,379 17
Billets Legal Tender........ 456,322 00 $705,896
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)........ 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)........ 4,000 00
Total........ $2,966,545 96

PASSIF.
Capital payé........ $500,000 0
Surplus........ 28,500 84
Autres profits non-partagés........ 87,474
Billets de banque nationale, non rachetés........ 500,000 00
Dividendes non payés........ 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques........ $1,322,571 0[illegible]
Certificats "demand" de dépôts........ 7,000 00
Chèques certifiés........ 12,850 56
Chèques du caissier, non-payés........ 150 00 1,342,521 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales........ 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat........ 91,486 65
Total........ $2,966,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14m jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1876
Feu........ $80,583 60
Mer........ 13,839 20
Rivières........ 59,151 [illegible]
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875........ 15,745 00
.... 149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876........ 17,200 00
Montant net des primes........
Perte par le feu........ $9,619
Pertes sur les rivières........ $2,541 $43,161 19
Réfaction (rebate)........ 25,334 21
Réassurances........ 8,699 08
Primes remboursées........ 1,325 10
Taxes........ 14,211 50
Casuel........ 2,170 42
Loyers........ 6,583 38
Dépenses........ 15,408 48
.... $117,896 38
Moins Intérêts profits et pertes........ 20,192 12 — $97,7[illegible]
Bénéfice net........ $54,

ACTIF.
Effets à recevoir........ $226,984 41
Mobilier........ 4,933 93
Actions du Harber boat........ 850 00
Bons de la Ville........ 1,220 00
Actions de la banque de l'Etat........ 3,800 00
Comptes pour les recouvrements net........ 14,623 51
En caisse........ 96,100 00
.... $347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1876.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1876.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés........ $ 663,758 2
Prêts sur demande........ 65,385
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation........ 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus........ 25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation........ 13,500
Actions et bonds divers........ 24,293
Dû par des banques et des banquiers éloignés........ 9,165 0
Mobilier et accessoires........
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main........ 112,000
Comptant en caisse ici........ 451,625 96
Dû dans les banques de New-York........ 204,560 1 [illegible]
Total de l'actif........ $1,880,441 [illegible]

PASSIF.
Capital payé........ $ 300,000
Excédant de fonds........ 37,000
Billets émis........ 267,100
Dépôts........ 1,172,504 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés........ 54,136
Profits bruts pendant les 6 derniers mois........ 67,565 62
Moins dépenses et taxes........ 19,508 37
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)........ 48,[illegible]
Total du passif........ $1,880,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie........ $380,073 53
Sur risques de rivières........ 231,229 76
Sur risques de mer........ 44,116 41—$655,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1874........ $ 89,742 00
Primes remboursées........ 9,925 50— 99,667
Montant net des primes........ $5[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie........ $134,367 30
Sur risques de rivières........ 126,482 58
Sur risques de mer........ 8,320 65—$269,170 [illegible]
Réassurances........ 14,369 [illegible]
Réfaction (rebate)........ 15,492 [illegible]
Taxes d'Etat et de Ville........ 22,610 48
Dépenses brutes, bureau local et agences........ 52,899 [illegible]
Profits et pertes........ 16,021 40—$390,552
Balance........ $145,189
En plus intérêts, escompte et épargnes reçus........ 106,054
.... $250,224
En moins, intérêt semi-annuel sur le capital payé le second dividende........ 110,000
Bénéfice net........ 140,224 [illegible]
En moins Réserves pour diminution de valeur des placements........ 12,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non payées de 1873-4........ $117,1[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse........ $ 294,483 15
Comptes en voie de recouvrement........ 50,323 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons........ 822,523 04
Effets à recevoir à courtes échéances........ 25,011 45
Actions de banques et autres actions........ 215,102 55
Actions de chemins de fer de la ville........ 75,049 68
Bons de la ville et autres bons........ 110,651 [illegible]
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana........ 4,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association........ 5,000 00
Bons de l'association de secours pour les veuves et les orphelins juifs........ 2,000 00
Propriétés foncières........ 60,136 [illegible]

PASSIF
Capital........ $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés........ 89,742 2
Dividendes non payés (y compris les dividendes d'intérêts, de primes du 30 avril 1874)........ 177,[illegible]
Ca suel [illegible]........ 116,512 65—1,48[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 23 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000), et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 [illegible]) sur le montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président,
MOSES GREENWOOD, Vice Président.
THOS. F. WALKER, Sect.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Baldwin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel H. Moore, Wm C. Raymond,
J. L. Warren, James S Prestidge
E. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey
Isaac Scherck, Wm' J. Behan,
R. F. Eshleman.

22mai—1y

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........ $1,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation........ [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques........ [illegible]
Dû par des agents (approuvés) de réserve........ [illegible]
Dû par d'autres banques nationales........ 21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat........ 75,[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations........ 145,174 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées........ [illegible]
Primes payées........
Echanges pour le Clearing House........ $162,422 [illegible]
Billets d'autres banques nationales........ 5,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)........ 1,300 0[illegible]
Espèces........ 22,232 3[illegible]
Billets legal tender........ 153,466 00—[illegible] 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation........ 25,000 00
Total........ $2,571,756 0[illegible]

PASSIF.
Capital payé........ $[illegible],000 0
Surplus........ 33,590 8[illegible]
D'autres profits non partagés........ 33,590 8[illegible]
Billets de banque nationale non-rachetés........ [illegible]
Dividendes non payés........ 2,[illegible] 79
Dépôts individuels sujets à des chèques........ $962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande........ 2,000 60
Chèques certifiés........ 32,013 01
Chèques du caissier non payés........ 100 00
Dû à d'autres banques nationales........ [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat........ [illegible]
Total........ $2,571,756 0

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant des opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les affaires du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ 5,345 39
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ $5,4[illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance........ 247 7[illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière........ 1,2[illegible]
.... $7,024 [illegible]
Bénéfice net........ [illegible]
.... $7,137 08 $7,[illegible]

L'actif de la société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur........ $[illegible]
Propriétés foncières........ [illegible]
Comptant à la banque nationale de l'Etat........ 1,651 41
Currency du Etats-Unis........ 14,[illegible] 1,810 67
Effets à recevoir........ 7,160 15
Divers débiteurs........ 590 77
Installation........ 1,000 00
Intérêt couru........ 255 38
.... 105,[illegible]
Actions payées en plein........ 79,150 00
Actions payées en partie........ 3,792 [illegible]
Scrip........ 4,530 00
Dividende 1 non-réclamé........ 127 20
Effets à payer........ 400 [illegible]
Divers créanciers........ 4[illegible] 70
Surplus de l'actif........ 16,4[illegible] 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
[illegible] SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi ce 21 octobre, A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.